

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS143

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au signe et au mot :

« ; elles »

les mots :

« mentionnées au III du présent article ; ces personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.